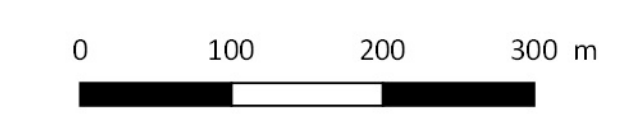


Liste des emplacements réservés				
Número	Parcelles concernées	Destination	Bénéficiaire	superficie
ER 1	ZX01, ACS81	Élargissement de la voie communale n°1 (Rue Pasteur)	Commune	480 m²
ER 2	AB164, AC590	Aménagement du carrefour (Rue des Sagnes/rue de la Vernade)	Commune	151 m²
ER 3	A135	Aménagement du carrefour (Rue du Puits Saint Nicolas/Rue du Puits du Manoir)	Commune	17 m²



- Zones du PLU**
- Ua - Zone artisanale
 - Ub - Zone d'extension urbaine du centre ancien et zone urbaine des hameaux
 - Ub2 - Secteur résidentiel d'habitat collectif
 - Ub* - Cité minière
 - Ud - Zone urbaine du centre ancien
 - Ue - Secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif
 - Ui - Zone industrielle
 - Uj - Secteur de jardin maraîché
 - Uj* - Secteur de jardin concerné par un corridor écologique
 - Ul - Secteur d'équipements sportifs, touristiques ou de loisirs
 - Ul1 - Camping
 - Upv - Secteur de développement de parc photovoltaïque
 - A - Zone agricole
 - A* - Zone agricole concernée par un corridor écologique
 - N - Zone naturelle et forestière
 - NL - Zone naturelle accueillant des équipements légers sportifs, touristiques ou de loisirs
 - Nvg - Zone naturelle destinée à l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- Prévisions particulières**
- Construction acceptée sous réserve, en raison de l'existence d'un risque minier (R.151-34 du CU)
 - Construction acceptée sous réserve, en raison de l'existence d'un risque inondation (R.151-34 du CU)
 - Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (L.111-6 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé (L.113-1 du CU)
 - Secteur soumis à une OAP
 - Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique - zone humide (L.151-23 du CU)
 - Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique - linéaire boisé (L.151-23 du CU)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 du CU)
- Autres prévisions**
- Périmètre de prescription d'isolement acoustique
 - Protection des parties naturelles des rives des plans d'eau (L.122-12 du CU)



PLU
Plan Local d'Urbanisme

**4-1-2
REGLEMENT
GRAPHIQUE
(SUD)**

APPROBATION DU PLU
Délibération du Conseil municipal du 15/11/2018
MISES EN COMPATIBILITE
Modification simplifiée n°1 : 13/06/2019
Modification simplifiée n°2 : 04/06/2021
Modification simplifiée n°3 : 04/11/2022

DOCUMENT EN VIGUEUR APRES LA
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 COURBON D'ALVERGNE
Tel: 04 44 05 27 08
Mail: urbanisme@campus63.fr

